



Est-ce un vice caché ?

5 actions pour faire face à une situation de vice caché !

Parce qu'il n'est jamais ni évident ni simple de manœuvrer au travers une situation aussi épineuse qu'un vice caché, nos experts vous proposent **5 actions** que vous pouvez poser afin de traverser cette épreuve plus rapidement.



3. Facilitez l'expertise technique

Parce que personne ne connaît mieux votre maison que vous, **répondez aux questions de l'expert** au meilleur de vos connaissances alors qu'il effectue sa recherche sur la ou les causes du vice, en identifie l'origine et détermine depuis quand les conditions du vice sont présentes.

5. Communiquez avec un avocat, au besoin

Avec le rapport de l'expert en main, l'avocat déterminera si vous avez suffisamment d'arguments pour **entamer une poursuite judiciaire** et contre qui, le cas échéant, cette poursuite sera dirigée.



1.

Prenez rendez-vous avec un expert technico-légal reconnu

Avant toute chose, il importe de déterminer si le problème auquel vous êtes confronté (moisissure, infiltration d'eau, etc.) peut constituer un vice caché. L'expert technico-légal est **le seul professionnel** du bâtiment pouvant faire ce constat.



2.

Participez à la prise de connaissance et l'établissement du dossier

Afin de déterminer la nature du vice, l'expert technico-légal va discuter avec vous pour bien comprendre le dossier et mieux saisir **l'historique du bâtiment**, de ses travaux et autres problèmes rencontrés au fil du temps.



4.

Demeurez disponible durant la rédaction du rapport de l'expert

Alors que l'expert rédige le rapport qui résumera sa méthodologie, ses constats et ses conclusions, il est possible qu'il communique avec vous afin de **confirmer un détail** ou vous demander une photographie d'un élément bien précis.



Legault-Dubois

INSPECTION ET EXPERTISE DE BÂTIMENT